

**CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CCAS
COMPTE RENDU du 14 mai 2013**

Les membres du Conseil d'Administration se sont réunis le **14 mai 2013** à 18 h,
sur convocation de Danièle BORDAIS, Vice-présidente.

Présents : Danièle BORDAIS, Yvette PAZ, Bernard DOAT, Germinal GRINO, Paulette VERGNES, Dominique DUASO-ORTAS, Marie Françoise JOURNES, Henri FRAISSE, Sandrine GOMES, Joseph POMAR,

Excusés : Michèle RIEUX, Betty FOURNIER

Absents : Mohamed EDDAH Danielle CONDO, Jean-Marie BIRBES, Martine PALMIERO,

ORDRE DU JOUR

Validation du compte rendu de la séance précédente
Aides financières
Projet de service SAAD
Charte qualité applicable aux services d'aide à domicile
Questions Diverses.

Compte-rendu du 17 avril 2013

Unanimité.

Aides financières

11 demandes ont été étudiées.

1 demande a été rejetée.

10 demandes ont été accordées pour un montant de 1 541 €.

Depuis le début de l'année, les aides attribuées s'élèvent à 7 585,64 €.

Projet de service SAAD

Madame la Présidente rappelle que Conformément à la loi du 02 janvier 2002 rénovant l'action sociale et médico-sociale, le C.C.A.S. de la Ville de Gaillac, avec son Service d'Aide et d'Accompagnement à Domicile, s'est engagé dans la mise en conformité du service avec les attendus de la dite loi. Ce projet répond aux dispositions de l'article L311-8 du Code de l'Action Sociale et des Familles qui stipule que :

« Pour chaque établissement ou service social ou médico-social, il est élaboré un projet d'établissement ou de service, qui définit ses objectifs, notamment en matière de coordination, de coopération et d'évaluation des activités et de la qualité des prestations, ainsi que ses modalités d'organisation et de fonctionnement. Ce projet est établi pour une durée maximale de cinq ans après consultation du conseil de la vie sociale ou, le cas échéant, après mise en oeuvre d'une autre forme de participation. »

Notre projet associe les exigences de développement stratégique de notre structure avec la nécessité d'offrir une prise en charge de qualité et de proximité.

Charte Qualité des services d'aide a domicile

Madame la présidente informe de la signature d'une charte qualité proposée par le Conseil Général. Cf pièce jointe.

Délibération

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION, après en avoir délibéré, **DECIDE la création**, à compter du **1^{er} janvier 2013**, de 2 postes d'Agent Social Territorial 1^{ère} classe à temps non complet , pour une durée hebdomadaire de 28 /35 heures et de 21.5 /35 heures , Catégorie C, cadre d'emploi des Agents Sociaux Territoriaux, Filière Sanitaire et Sociale, Echelle Indiciaire Brute 298/413 (Echelle 4) en 11 échelons. Ces emplois seront pourvus par la nomination de 2 Agents Sociaux Territoriaux actuellement Agents Sociaux titulaires au C.C.A.S. **DECIDE la suppression** à compter du **1^{er} janvier 2013** d'un emploi d'Attaché Territorial à temps complet pour une durée hebdomadaire de 35 heures, Catégorie A et d'un emploi de Rédacteur Territorial à temps complet pour une durée hebdomadaire de 35 heures, Catégorie B.

Unanimité.

Questions diverses

Madame VERGNES, évoque la situation particulière d'une famille tchetchene qui après de nombreuses années est en voie d'accéder à des papiers pour résider sur le territoire, notamment une autorisation de travail. Accueillie et soutenue par la Mairie et le CCAS, la famille a de grandes difficultés à trouver un travail.

Le prochain Conseil d'Administration aura lieu
le Mercredi 5 juin 2013, à 18h, salle des commissions.

La séance est levée à 19H45 par la présidente de séance.

Danièle BORDAIS,
Vice Présidente